



NATIONS
UNIES

HSP

HSP/GC/23/2

ONU  HABITAT

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour les établissements
humains**

Distr. : générale
21 janvier 2011

Français
Original : anglais

Vingt-troisième session

Nairobi, 11–15 avril 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies pour les
établissements humains, y compris les questions de
coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements
humains**

Rapport du Directeur exécutif

Introduction

1. Le présent rapport résume les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour donner suite aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session. Il est complété par d'autres rapports qui fournissent des renseignements plus précis et supplémentaires sur les activités menées pour donner suite à des résolutions déterminées. Les questions traitées dans ces rapports et les documents dans lesquels elles sont examinées sont les suivants :

- a) Examen de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat (HSP/GC/23/5/Add.1);
- b) Cinquième session du Forum urbain mondial (HSP/GC/23/5/Add.2 et Add.3);
- c) Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (HSP/GC/23/2/Add.4);
- d) Mise en œuvre coordonnée des lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous et des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales (HSP/GC/23/2/Add.5);
- e) Rapport d'activité conjoint des directeurs exécutifs du PNUE et d'ONU-Habitat sur les activités dans le domaine de l'environnement urbain (HSP/GC/23/2/Add.6);
- f) Coopération avec les organismes et organisations du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales non onusiennes et les organisations non gouvernementales (HSP/GC/23/2/Add.7).

* HSP/GC/23/1.

I. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en réponse aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session

A. Résolution 22/1 : Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

2. Une fois adoptées par le Conseil d'administration, la résolution 22/1 du 3 avril 2009 ainsi que d'autres résolutions adoptées au cours de la même session ont été présentées au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Dans son rapport intitulé « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) » qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session, le Secrétaire général recommandait à l'Assemblée d'envisager de convoquer en 2016 la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

3. La Conférence aurait pour objet de procéder à un examen approfondi et à une évaluation critique de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire ainsi que de la réalisation des objectifs pertinents convenus au niveau international en matière de développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement; de recenser les principaux obstacles s'opposant à la mise en œuvre du Programme; de relever les défis et de saisir les nouvelles occasions offertes depuis Habitat II, y compris dans les domaines de l'évolution du climat et de la sécurité et de la sûreté urbaines; de s'accorder sur un programme en matière de développement permettant de faire face aux nouveaux problèmes et à l'évolution du rôle des villes; de trouver comment renforcer le cadre institutionnel dans lequel inscrire le développement urbain durable et le logement; et d'évaluer et de redéfinir la structure de gouvernance d'ONU-Habitat et ses relations avec ses partenaires stratégiques dans le domaine du développement au titre d'un nouveau programme concernant le logement et le développement urbain durable.

4. L'Assemblée générale a donné suite par sa résolution 64/207 du 21 décembre 2009 dans laquelle elle prend note de la recommandation du Conseil d'administration figurant dans sa résolution 22/1, et ayant examiné la question de la convocation d'Habitat III en 2016, a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur la question, en collaboration avec le Conseil d'administration, qu'elle examinerait à sa soixante-sixième session. Suite à cette demande, ONU-Habitat a préparé un projet de rapport qui sera soumis à l'examen du Conseil d'administration (HSP/GC/23/2/Add.4). La version finale du projet de rapport tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session constituera la contribution du Conseil d'administration au rapport du Secrétaire général demandé dans la résolution 64/207.

B. Résolution 22/2 : Financement de logements abordables

5. Les activités opérationnelles d'ONU-Habitat dans le domaine du financement de logements abordables sont menées dans le cadre de deux programmes : le programme d'opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables et le programme pilote du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles. Ces programmes recourent à une approche incitative en matière d'investissements pour intégrer des solutions reposant sur les mécanismes du marché aux initiatives communautaires et aux contributions publiques considérant qu'il s'agit de la manière la plus efficace de traiter la question de l'insuffisance des moyens en matière de logement, d'alimentation en eau et d'assainissement.

6. D'importants progrès ont été faits grâce au programme d'opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables. Cinq prêts ont été accordés à cinq pays et territoires en 2010 (Népal, Nicaragua, territoires palestiniens occupés, Ouganda, République-Unie de Tanzanie) qui représentent un montant total de 2 750 000 dollars. On s'attend à ce que les fonds mobilisés grâce à ce financement de départ atteignent une somme dépassant les 500 millions de dollars, la première série de prêts visant à appuyer la création et l'amélioration de plus de 30 000 logements sociaux abordables dans cinq pays. Le sixième projet en cours d'élaboration sera financé par les prêts restants dont le montant s'élève à 250 000 dollars.

7. Le programme pilote du Fonds pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles a mis en place des mécanismes locaux de financement au Ghana, en Indonésie, au Sri Lanka et en République-Unie de Tanzanie. Des accords de subventions représentant plus de 6,5 millions de dollars ont été conclus au titre du programme et ont amené les gouvernements à s'engager à hauteur de 1,4 million de dollars environ. Huit projets ont été mis en œuvre et ont permis d'obtenir des prêts commerciaux d'un

montant excédant 500 000 dollars. ONU-Habitat n'a cessé de fournir une assistance technique, axée sur le développement des moyens dans les domaines du commerce et de la finance, aux mécanismes locaux de financement, aux réseaux d'organisations non gouvernementales et aux autorités locales.

8. Conformément à la résolution 21/10 du Conseil d'administration du 20 avril, une évaluation externe indépendante du programme expérimentale d'opérations de prêts de capitaux de départ remboursables a été menée à bien car la période expérimentale de quatre ans, allant de 2007 à 2011 touche à son terme. Le programme pilote du Fonds d'amélioration des taudis et des bidonvilles a également pris fin en décembre 2010 et a fait l'objet d'une évaluation indépendante similaire. Les conclusions des deux évaluations, notamment les enseignements tirés des méthodes de financement de logements abordables, aideront le Conseil d'administration à orienter les travaux d'ONU-Habitat dans ce domaine.

9. Les activités normatives d'ONU-Habitat dans le domaine des logements abordables ont porté sur divers aspects de l'accessibilité, et notamment sur les établissements humains et le financement informels; les approches communautaires du financement des logements abordables; les logements sociaux et les types de financement correspondants; le financement des coopératives de logements et les fonds d'investissements sociaux. Deux guides, l'un concernant l'élaboration d'une stratégie de financement du logement et l'autre le financement municipal, ont été établis par ONU-Habitat et serviront d'outils aux gouvernements et aux municipalités.

10. Sachant que le développement économique intervient dans la solution des problèmes soulevés par le logement abordable, ONU-Habitat fait davantage d'efforts pour favoriser le développement économique des villes, notamment en établissant un rapport sur le logement qui constituera un moyen d'atténuer la pauvreté au Ghana, et en lançant une série de concertations sur l'économie urbaine au niveau mondial (Global Urban Economic Dialogue) de façon à ouvrir un débat sur les questions pressantes soulevées par le développement économique des villes et le logement et les solutions possibles. La première concertation, qui avait pour thème « De meilleures villes pour de meilleures économies », a eu lieu à l'occasion de l'Exposition universelle de Shanghai de 2010 et a fait l'objet de 5 210 articles dans les médias. En association avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'Institution indienne s'occupant du financement de logements, ONU-Habitat a facilité la mise en place d'un réseau de financement du logement pour l'Asie et le Pacifique. De plus, en coopération avec le Mécanisme de financement du logement de l'Union africaine, ONU-Habitat a lancé son premier programme de formation aux mécanismes et pratiques en matière de logements abordables destiné aux banquiers et spécialistes de la finance chevronnés.

C. Résolution 22/3 : Villes et changements climatiques

11. Par sa résolution 22/3 du 3 avril 2009, le Conseil d'administration encourageait ONU-Habitat, dans le cadre de son mandat, à poursuivre ses activités sur les villes et les changements climatiques et à continuer de jouer un rôle complémentaire dans les questions relatives aux changements climatiques au sein du système des Nations Unies. Pour donner suite à cette résolution, ONU-Habitat a conçu une stratégie concernant les changements climatiques pour la période 2010-2013, qui souligne l'importance de la mise en œuvre et des mesures pour l'ensemble du programme. Au titre de cette stratégie, ONU-Habitat a lancé une initiative sur les villes et les changements climatiques qui vise à favoriser une concertation entre les niveaux national et local, à sensibiliser davantage à la vulnérabilité des citoyens pauvres face aux changements climatiques et à développer les moyens des administrations locales pour qu'elles puissent faire face aux problèmes soulevés par l'évolution du climat.

12. L'initiative a été officiellement lancée à Oslo en mars 2009. Elle a débuté dans quatre villes pilotes : Esmeraldas (Équateur); Kampala; Maputo; et la ville de Sorsogon (Philippines). Ces villes ont procédé à l'évaluation des risques, de la vulnérabilité et des moyens d'adaptation et ont conçu des plans d'action permettant d'accroître la résilience face aux changements climatiques qui sont actuellement mis en œuvre. Cinq villes supplémentaires de quatre pays africains – Burkina Faso, Namibie, Rwanda et Sénégal – se sont jointes à l'initiative à l'occasion du Sommet tenu en Afrique du Sud en 2009 avant la Conférence de Copenhague consacré à la feuille de route des administrations locales africaines en matière de climat. En 2010, des villes de neuf pays asiatiques, dont des petits États insulaires en développement du Pacifique, se sont associées à l'initiative.

13. ONU-Habitat s'est vu attribuer le statut d'observateur auprès du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et a assisté à la trente et unième session du Groupe tenue à Bali (Indonésie), du 26 au 29 octobre 2009; à cette occasion, les grandes lignes du cinquième rapport d'évaluation du Groupe ont été approuvées, dont une disposition portant sur des nouveaux chapitres consacrés aux questions urbaines et aux établissements humains auxquels s'intéressent les groupes de travail sur l'adaptation et l'atténuation.

14. En outre, ONU-Habitat et l'ICLEI-Pouvoirs locaux pour un monde durable ont collaboré au titre de nombreuses questions et manifestations, y compris lors du congrès sur les villes résilientes tenue à Bonn (Allemagne) et des séances consacrées aux administrations locales et au climat à l'occasion de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en décembre 2009. ONU-Habitat s'est également associé à ICLEI-Pouvoirs locaux pour un monde durable pour concevoir un mécanisme de renforcement des capacités concernant les villes et le financement carbone; le Programme a mis au point un outil pour l'élaboration de plans portant sur les changements climatiques au niveau local avec l'Institut international pour l'environnement et le développement.

15. ONU-Habitat s'est allié avec la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Alliance des villes pour qu'une réponse mieux coordonnée et ciblée soit apportée à la question des changements climatiques auxquels les villes sont confrontées, notamment dans les pays en développement. Les organismes collaborateurs ont présenté, aux fins d'observations publiques, une norme internationale concernant les émissions de gaz à effet de serre des villes lors de la cinquième session du Forum urbain mondial tenue à Rio de Janeiro (Brésil), en mars 2010.

16. ONU-Habitat s'est associé à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes dans le cadre de la campagne visant à rendre les villes résilientes à laquelle collaborent 150 villes du monde entier au titre du volet « prévention des risques de catastrophes » des activités portant sur les changements climatiques. Au titre de la collaboration d'ONU-Habitat avec le secteur privé, la société néerlandaise ARCADIS, qui s'occupe d'infrastructures et d'environnement, intervient à titre gracieux en faveur d'ONU-Habitat dans le domaine des villes et des changements climatiques.

17. L'édition de 2011 du rapport mondial d'Habitat sur les établissements humains intitulé « Villes et changements climatiques », dont la parution a été programmée pour coïncider avec la vingt-troisième session du Conseil d'administration, énonce des recommandations précises en matière de politiques portant sur les mesures à prendre au niveau des villes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation aux changements climatiques.

18. ONU-Habitat et le PNUE ont accueilli conjointement la réunion annuelle du Comité interorganisation pour la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable à Nairobi, en septembre 2009. La réunion était précédée d'un colloque de un jour dont le thème était l'éducation dans le domaine des changements climatiques et des villes durables.

19. L'intégration des changements climatiques aux domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme a débuté, en particulier dans le cas du domaine d'intervention 3 relatif à un accès satisfaisant à la terre et au logement, et du domaine d'intervention 4 concernant les infrastructures et services essentiels écologiquement viables.

20. En partenariat avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ONU-Habitat a mis au point et diffusé un guide sur l'appui aux mesures locales en faveur de la biodiversité et sur le rôle des administrations locales, qui comporte des recommandations sur la façon dont les administrations nationales et locales peuvent contribuer à la gestion de la biodiversité au niveau local tout en traitant la question des préoccupations suscitées par les changements climatiques.

D. Résolution 22/4 : Épanouissement de la jeunesse urbaine

21. Pour donner suite à la résolution 22/4 du Conseil d'administration du 3 avril 2009, ONU-Habitat s'est particulièrement intéressé à l'amélioration de la gestion institutionnelle et au fonctionnement du Fonds d'opportunités pour un développement mû par la jeunesse urbaine en incitant ses bureaux régionaux à traiter les demandes adressées au Fonds. Celui-ci a été renforcé grâce au recrutement d'un personnel supplémentaire et à la participation des directeurs de programme nationaux d'Habitat à sa promotion dans les régions, à l'examen des demandes de fonds de bénéficiaires potentiels et au suivi des projets. L'efficacité de l'administration du Fonds a été considérablement améliorée par la mise en ligne d'une base de données et d'un portail accessibles en anglais, en espagnol et en français aux fins de traitement des demandes adressées au Fonds.

22. ONU-Habitat a progressé dans l'exploitation des expériences avec le Fonds en créant un bureau mondial d'aide en ligne en vue d'amener les jeunes, les organismes dirigés par des jeunes gens, des chercheurs et des décideurs à échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques acquises dans le cadre d'initiatives de développement conduites par des jeunes.

23. Il est une activité parallèle au bureau d'aide, à savoir un réseau de recherche mis en place pour faciliter et renforcer les liens entre les travaux normatifs d'ONU-Habitat concernant la jeunesse et la recherche universitaire. Un examen de la documentation consacrée à la recherche sur le développement mené par des jeunes gens sous la conduite de chercheurs internationaux éminents dont

des membres de l'Université norvégienne des sciences et de la technologie, du Centre pour les enfants, la jeunesse et l'environnement, de l'Université du Colorado (États-Unis d'Amérique), et de E-Social Sciences (Inde), ainsi que des membres de Centre international pour des villes durables (Canada), constitue un élément essentiel du programme de recherche. Une publication sur les recherches menées intitulée *World Urban Forum Dialogue Series : Youth in Cities* a été achevée.

24. Grâce à un financement du Gouvernement norvégien, le Programme d'habilitation des jeunes a permis d'intégrer les questions touchant les jeunes gens aux travaux d'un certain nombre de services, de sections et de groupes d'ONU-Habitat, tels que le Service de la planification de l'environnement urbain, le Groupe de l'intégration du souci de l'égalité des sexes, le Service du logement dont le Réseau mondial d'outils fonciers, et le Service de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures. Le Programme pour des villes plus sûres également prend en compte dans ses travaux les questions concernant la jeunesse comme en témoigne l'initiative « Jeunesse pour une Afrique plus sûre » qui a été lancée en marge de la Coupe du monde de football en Afrique du Sud en juillet 2010. Le Service de la formation et du renforcement des capacités contribue aux efforts d'intégration en concevant des matériels pédagogiques pour amener les jeunes à s'engager davantage dans les domaines de la gouvernance urbaine et du développement. Le Service met également au point un système d'apprentissage électronique destiné à un groupe de référence qui vise à aider à définir l'éventail des questions intéressant les jeunes gens pouvant faire l'objet de cours. De plus, il a été procédé à la mise au point d'un ensemble de directives à intégrer à la Campagne mondiale pour une urbanisation durable ainsi que d'un projet de cadre stratégique pour la prise en compte des questions concernant la jeunesse.

25. Le Forum urbain mondial de la jeunesse urbaine fait partie intégrante du Forum urbain mondial. Au cours de la cinquième session du Forum, en mars 2010, plus de 500 jeunes venus du monde entier ont participé au Forum de la jeunesse qui a duré deux jours. Une table ronde sur les jeunes et les sports ainsi qu'une réunion du réseau de recherche sur les jeunes ont eu lieu au cours de la session. La ligne budgétaire correspondant au Forum de la jeunesse fera partie intégrante du budget des sessions futures du Forum.

26. Les questions concernant l'épanouissement des jeunes figurent en bonne place dans le rapport sur l'État des villes dans le monde sous la forme d'un supplément intitulé *State of Urban Youth 2010/2011 : Leveling the Playing Field*, dont le lancement est intervenu au cours de la cinquième session du Forum. Les questions concernant les jeunes sont également intégrées au *Rapport mondial sur les établissements humains 2011 : villes et changements climatiques*.

27. Les opérations du Fonds d'opportunités pour un développement mû par les jeunes ont été évaluées au titre de l'évaluation d'ensemble du Programme d'habilitation des jeunes. Les résultats de l'évaluation figurent dans le document HSP/GC/23/5/Add.4.

E. Résolution 22/5 : Gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

28. Conformément à la résolution 22/5 du Conseil d'administration du 3 avril 2009, la phase I de l'examen de la gouvernance d'ONU-Habitat a porté sur l'élaboration du cadre de l'examen à laquelle a participé une équipe constituée de membres du Comité des représentants permanents et du secrétariat d'ONU-Habitat en juin 2009. Comme le prévoit le cadre, une structure hiérarchique a été mise en place aux fins de l'examen; elle est constituée d'un groupe de contact à composition non limitée, d'une équipe régionalement équilibrée pour la mise en œuvre et de sept équipes d'évaluation au sein desquelles le Comité et le secrétariat sont également représentés. L'équipe chargée de la mise en œuvre et les équipes d'évaluation ont commencé leurs travaux en septembre 2009.

29. La phase II de l'examen, qui a débuté en janvier 2010, porte sur l'amélioration de la gouvernance d'ONU-Habitat au siège de Nairobi, c'est-à-dire sur les mesures qui pourraient être mises en œuvre par le secrétariat avec l'approbation du Comité mais sans que le Siège de l'Organisation des Nations Unies en soit saisie. À la suite d'un atelier, des recherches menées par les sept équipes d'évaluation et d'une série de réunions de l'équipe chargée de la mise en œuvre, une liste de 29 mesures pour le court terme (dites « mesures permettant des gains rapides ») a été proposée et approuvée par le Comité le 15 septembre 2010.

30. La phase III, qui a débuté par un atelier de l'équipe chargée de la mise en œuvre au début de novembre 2010, était consacrée à l'amélioration de la gouvernance d'ONU-Habitat dans le cadre plus vaste du système des Nations Unies, compte tenu en particulier de ses relations avec l'Assemblée générale, le secrétariat, le Conseil économique et social, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité du programme et de la coordination. Une liste supplémentaire de mesures pour le moyen et le long termes appelées à être couronnées de succès a été présentée et approuvée par le Comité à sa trente-neuvième session ordinaire, le 16 décembre 2010. Les

résultats détaillés des phases de l'examen, y compris les phases III et IV, figurent dans le document HSP/GC/23/2/Add.1.

F. Résolution 22/6 : Prix d'honneur d'Habitat

31. Le Prix en mémoire de Rafik Hariri a été attribué pour la première fois à l'occasion de la cinquième session du Forum urbain mondial à M. Recep Tayyip Erdogan (Premier ministre de la Turquie), pour ses qualités d'homme d'État et de dirigeant et pour sa bonne gouvernance, notamment pour les travaux de rénovation urbaine qu'il a entrepris durant son mandat de maire d'Istanbul. À l'occasion de cette manifestation a eu lieu la première conférence au mémorial de Rafik Hariri.

32. Le Prix Habitat Sheikh Khalifa Bin Salman al Khalifa d'ONU-Habitat a été remis pour la deuxième fois lors de la cinquième session du Forum à la Fondation Bento Rubião de Rio de Janeiro pour son vaste et remarquable programme concernant les terres et les logements en faveur des personnes vivant dans les bidonvilles de la ville plus connus sous le nom de favelas.

33. Le Programme sur les meilleures pratiques et l'initiative locale, qui fait également office de comité directeur du Prix international de Dubaï pour les meilleures pratiques propres à améliorer le cadre de vie, a organisé une exposition à l'occasion de la cinquième session du Forum intitulée « Urban Best Practices: 25 Success Stories » (Les meilleures pratiques urbaines : 25 succès). L'exposition était une activité collective, bénéficiant de l'appui de tous les partenaires du Programme et coordonnée par celui-ci, l'Organisation Best Practices Hub Vienna et la Fondation Habitat de Colombie. La Fondation pour la construction et le logement social a mis à disposition certaines des meilleures pratiques ayant reçu un prix d'honneur d'Habitat.

34. La huitième édition du Prix international de Dubaï a pris fin avec la désignation par le Jury de 12 lauréats pour 2010 sur une liste de 480 candidats. Les lauréats sont les suivants : Angola, Argentine, Autriche, Brésil, Bulgarie, El Salvador, Kenya, Liban, Mexique, Mongolie et Espagne.

G. Résolution 22/7 : Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour l'exercice biennal 2010-2011

35. Conformément à la résolution 22/7 du Conseil d'administration du 3 avril 2009, le cadre stratégique biennal pour 2012-2013, qui repose sur l'obtention de résultats, a été établi avec la participation des intéressés, en étroite consultation avec le Comité des représentants permanents et harmonisé avec le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Les éléments du cadre, à savoir les objectifs des sous-programmes, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les réalisations intermédiaires escomptées découlent des résultats du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme que l'on a affinés tandis que les documents sur les politiques/stratégies concernant les domaines d'intervention ont orienté les sections du document consacrées à la stratégie. Les enseignements tirés du rapport biennal sur l'exécution du programme et des sessions du Forum urbain mondial figurent également dans le document.

36. Le programme de travail et budget biennal proposé pour 2012-2013 repose sur le cadre stratégique pour la même période, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale du 23 décembre 2003; il a été établi en étroite consultation avec le Comité des représentants permanents et a été harmonisé avec le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme en insistant fortement sur l'obtention de résultats. Une succession bien articulée des résultats fait apparaître les liens entre les produits et les réalisations et les réalisations intermédiaires escomptées et la façon dont ils contribuent à la réalisation des objectifs des sous-programmes.

37. Tandis qu'ONU-Habitat a continué à s'employer sans relâche à atteindre ses objectifs en matière de mobilisation des ressources, son objectif pour 2010 concernant les ressources non affectées n'a pas été atteint, principalement en raison de la crise financière mondiale. Les premiers chiffres concernant les recettes pour la première année de l'exercice biennal étaient les suivants : ressources non affectées, 16,7 millions de dollars, soit un montant représentant 59 % de l'objectif annuel qui est de 28,5 millions de dollars; et ressources affectées à des fins déterminées, 166,1 millions de dollars, montant qui excède de 32 % l'objectif annuel de 126 millions de dollars. Les 10 donateurs les plus importants ont contribué à hauteur de 74 % du montant total des contributions volontaires, alors que pour l'exercice biennal 2010-2011, le pourcentage correspondant était de 70 %.

38. Pour appuyer la mise en œuvre des priorités des domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme telles qu'énoncées dans le programme de travail compte tenu des fonds disponibles, une somme de 32,2 millions de dollars a été allouée à la première année de l'exercice biennal. À ce jour, toutes les ressources non affectées ont été allouées aux priorités des domaines d'intervention alors que 95 % des ressources affectées à des fins déterminées ont été allouées à ces

mêmes priorités, conformément aux accords en vigueur conclus avec les donateurs. Un nouveau mécanisme interne d'allocation de fonds non affectés plus transparent et orienté vers l'obtention de résultats est aujourd'hui en place. Les rapports trimestriels sur l'exécution du programme continuent d'être présentés au Comité des représentants permanents.

39. ONU-Habitat a poursuivi ses efforts tendant à améliorer la régularité et la prédictibilité des financements au moyen de divers mécanismes, dont des partenariats de longue durée plus nombreux avec les principaux donateurs, la consolidation de la base de donateurs et la mise au point de systèmes améliorés d'appui aux initiatives de mobilisation des ressources. Tous ces mécanismes sont des éléments essentiels de la stratégie de mobilisation des ressources d'ONU-Habitat.

H. Résolution 22/8 : Lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous

40. Par sa résolution 22/8 du 3 avril 2009, le Conseil d'administration a approuvé les lignes directrices concernant l'accès aux services de base pour tous, faisant valoir qu'elles étaient en accord avec les lignes directrices sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales adoptées par sa résolution 21/3 du 20 avril 2007, dont elles étaient complémentaires. Dans l'additif à son rapport sur les activités d'ONU-Habitat (HSP/GC/23/2/Add.5), le Directeur exécutif souligne les principales mesures prises par ONU-Habitat en collaboration avec des partenaires intéressés pour donner suite à ces deux résolutions.

41. L'objectif ultime des lignes directrices sur la décentralisation est d'encourager le renforcement des autorités locales et de préconiser leur autonomisation en termes de services de bases, en se fondant sur la reconnaissance de la dimension locale des services de bases.

42. Bien que tous les intéressés aient participé à l'élaboration des deux séries de lignes directrices, qui reposent sur la documentation concernant les bonnes pratiques, il reste encore beaucoup à faire pour les adapter efficacement aux contextes régional, national et local et en faire des outils utiles à l'amélioration des cadres législatifs, réglementaires et opérationnels.

43. ONU-Habitat a donc conçu un descriptif de programme circonstancié qui fait ressortir trois principaux éléments de sa stratégie d'adaptation intégrée des deux séries de lignes directrices aux situations nationales et locales. Ces trois éléments sont les suivants :

- a) Élaboration de politiques et préconisations aux niveaux régional et national;
- b) Formation et développement des capacités aux niveaux régional, national et local;
- c) Suivi et établissement de rapports.

44. C'est dans ce contexte que l'on a intensifié les efforts tendant à mobiliser les partenaires au moyen d'une série de concertations à visée consultative dans un certain nombre de pays, dont le Burkina Faso, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, la Jamaïque, le Mexique et le Viet Nam. À l'occasion de la cinquième session du Forum urbain mondial, une séance spéciale a été consacrée à la mise en œuvre des deux séries de lignes directrices; des participants de certains pays, dont le Burundi, le Brésil, le Tchad, le Cameroun, la Chine, l'Érythrée, la France, Madagascar, le Maroc, la Norvège, la Pologne et la République-Unie de Tanzanie ont échangé des idées et des données d'expérience sur les possibilités et les défis, facilitant ainsi la formulation de recommandations précises sur les prochaines mesures à prendre.

45. Donnant suite à ces recommandations, ONU-Habitat et le Gouvernement français ont organisé une réunion de partenaire les 27 et 28 octobre 2010 qui a marqué le début du choix des pays pilotes devant ouvrir la voie aux activités nationales. À cet égard, ONU-Habitat a, à la demande des partenaires, établi la version finale d'un manuel circonstancié ayant pour objet d'orienter la mise en œuvre des lignes directrices dans des pays en développement intéressés.

I. Résolution 22/9 : Coopération Sud-Sud dans le domaine des établissements humains

46. Pour donner suite à la résolution 22/9 du Conseil d'administration du 3 avril 2009, et conformément à l'Initiative « Unis dans l'action », ONU-Habitat a renforcé sa coopération avec les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres entités du système des Nations Unies, y compris les commissions régionales et la Banque mondiale. En tant qu'organisme chargé de la gestion du pavillon des Nations Unies lors de l'Exposition universelle de 2010, ONU-Habitat a eu la possibilité de collaborer avec de nombreux organismes des Nations Unies à l'occasion de séminaires et d'autres manifestations visant à favoriser la coopération Sud-Sud.

47. ONU-Habitat a participé à la seizième session du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud en février 2010. Le Comité est l'organe directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD, qui est responsable de la promotion de la coopération Sud-Sud et de l'examen des progrès de cette coopération dans le monde. Il assure également la coordination des activités de coopération Sud-Sud du système des Nations Unies.
48. Grâce à ses divers projets et programmes de coopération technique, ONU-Habitat a accordé un certain nombre de contrats à des institutions, entreprises et organisations non gouvernementales de certains pays en développement pour qu'elles entreprennent des travaux avec d'autres pays en développement.
49. ONU-Habitat continue à appuyer l'organisation de réunions régionales ministérielles, dont la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, tenue à Solo (Indonésie) en juin 2010; la dix-neuvième Réunion régionale des ministres et autorités de haut niveau responsables du logement et de l'urbanisation en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a eu lieu à Buenos Aires en septembre 2010; et la troisième Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain tenue à Bamako, en novembre 2010.
50. De plus, ONU-Habitat a renforcé son réseau de bureaux régionaux en créant un nouveau bureau à Bangkok et un bureau régional pour les États arabes au Caire.
51. Plusieurs partenaires ont contribué aux travaux d'ONU-Habitat visant à faciliter la coopération Sud-Sud aux niveaux sous-régional, régional et interrégional. Les activités les plus importantes à cet égard ont été les initiatives concernant le lac Victoria et le delta de Mekong (activité sous-régionale); l'établissement de rapports régionaux sur l'état des villes, financé par le Gouvernement norvégien (activité régionale); et le programme participatif d'amélioration des taudis géré conjointement par la Commission européenne, le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et ONU-Habitat (activité interrégionale).
52. Des visites d'étude ont été organisées dans toutes les régions et sous-régions en développement pour faciliter l'échange de données d'expérience et de connaissances. Ainsi, en octobre 2010, un groupe de maires africains s'est rendu en Chine pour se familiariser avec les méthodes de gestion des villes chinoises.
53. La coopération entre ONU-Habitat et le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du PNUD a été développée grâce à l'organisation de plusieurs réunions conjointes dont un atelier sur la façon dont des économies créatrices peuvent aboutir à une culture de la paix, tenu les 17 et 18 juin 2010 au Siège de l'Organisation des Nations Unies; une réunion conjointe de l'Initiative L'économie au service de la culture de la paix et de la Campagne mondiale pour une urbanisation durable d'ONU-Habitat organisée à Istanbul (Turquie) le 8 octobre 2010; et la Semaine mondiale de la création Sud-Sud à l'occasion de l'Exposition universelle d'octobre 2010.
54. ONU-Habitat a participé aux préparatifs et aux débats de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009. Sa délégation était dirigée par le Directeur exécutif.
55. Au cours de la cinquième session du Forum urbain mondial, ONU-Habitat a organisé une concertation spéciale sur la coopération Sud-Sud en matière d'établissements humains présidée par le Ministre des villes du Gouvernement brésilien.

J. Résolution 22/10 : Forum urbain mondial

56. Conformément à la résolution 22/10 du Conseil d'administration du 3 avril 2009, ONU-Habitat a engagé un consultant indépendant qui a été chargé de mener à bien une étude sur les enseignements tirés de toutes les précédentes sessions du Forum urbain mondial, organisées entre 2002 et 2008, comme cela est indiqué au paragraphe 2 de la résolution. Le rapport final du consultant, qui contient des recommandations importantes, a été présenté au Comité des représentants permanents en septembre 2009. Ultérieurement, le Comité a demandé à la direction d'ONU-Habitat de fournir une réponse à l'étude qui a été présentée à son groupe de travail sur le Forum urbain mondial. Les recommandations découlant de l'étude sont utilisées pour améliorer la planification, la gestion et l'organisation de la sixième session du Forum.
57. La cinquième session du Forum a réuni 13 795 participants provenant de 150 pays, ce qui en fait l'une des réunions les plus importantes des Nations Unies jamais organisée au Brésil. Un groupe important et diversifié de partenaires du Programme pour l'habitat originaires d'un nombre croissant de pays y a pris part; ils étaient 100 lors de la troisième session, 145 au cours de la quatrième et 150 à la cinquième.

58. L'intérêt croissant que les gouvernements manifestent à l'endroit du Forum, dont les représentants constituaient 12,7% du nombre total de participants à la quatrième session et 16,6 % à la cinquième, indique très nettement que les gouvernements apprécient l'occasion que leur offre le Forum, qui est une instance rassemblant essentiellement des partenaires, de s'engager auprès d'intervenants non gouvernementaux.

59. L'importance croissante que prend le Forum est apparue clairement, non seulement du fait du grand nombre de participants, mais également du fait du haut niveau des représentants des gouvernements qui y ont pris part, notamment deux chefs d'État, deux vice-présidents, un premier ministre, des ministres de grands ministères et d'autres dirigeants politiques. Le Président, ainsi que des ministres de grands ministères et d'autres dirigeants politiques du pays hôte y ont également assisté.

60. Les principaux résultats de la session sont examinés dans le document HSP/GC/23/INF/2. Ils ont été pris en compte lorsqu'il s'est agi de choisir le thème de la vingt-troisième session du Conseil d'administration et ont été intégrés au plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 dont la mise en œuvre se poursuit.

K. Résolution 22/11 : Développement des établissements humains dans les territoires palestiniens occupés

61. Pour donner suite à la résolution 22/11 du Conseil d'administration du 3 avril 2009, conformément au Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, un descriptif du programme d'Habitat pour la période 2010-2011 a été établi pour les territoires palestiniens occupés et approuvé fin 2009 par le Ministère des travaux publics et du logement, le Ministère des administrations locales et le Ministère de la planification et du développement administratif.

62. Le descriptif du programme d'Habitat a permis à ONU-Habitat de mieux cibler ses activités, en complétant les programmes d'appui d'autres entités des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale. Le descriptif du programme de travail est harmonisé avec le programme de l'Autorité palestinienne en matière de travaux publics, comme cela est brièvement exposé dans le Plan palestinien de réforme et de développement (2008-2010).

63. En avril 2010, un conseiller technique principal a été recruté sur le plan international au titre des efforts renouvelés tendant à développer les moyens en matière de gestion du programme spécial pour les établissements humains du peuple palestinien sur le terrain. Cela a également permis de renforcer les réseaux mis en place par ONU-Habitat avec les palestiniens, les israéliens et les parties prenantes internationales intéressées.

64. La mise en œuvre d'un projet de reconstruction auto-assistée de 100 logements dans la Bande de Gaza, financé par l'Arabie saoudite, qui est la gardienne des deux mosquées sacrées, au titre de la Campagne de secours au peuple palestinien, n'a pu avoir lieu faute de disposer de matériaux de construction convenables sur le marché local en raison du blocus de la Bande de Gaza exercé par Israël. ONU-Habitat mène le débat sur ce que l'on entend par « meilleure reconstruction » et a fait de la reconstruction auto-assistée le fondement de ses lignes directrices en matière de reconstruction adoptées par tous les acteurs du secteur du logement dans les territoires palestiniens occupés.

65. À Hébron, la construction de 100 logements destinés aux femmes pauvres et d'un centre de formation technique et professionnel, financée par le Comité saoudien de secours au peuple palestinien, progresse de manière satisfaisante. ONU-Habitat a repris son aide à la politique du logement, en collaborant étroitement avec le Ministère palestinien des travaux publics et du logement, la Banque mondiale et le Département du développement international du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Un appui technique est fourni aux intervenants humanitaires afin de rendre la planification plus efficace face à la crise du logement que connaissent la Zone C, contrôlée par Israël, et Jérusalem-Est. En outre, un projet important est en cours d'élaboration avec le PNUD dont l'objet est d'appuyer l'aménagement stratégique de l'espace, dans l'immédiat et à long terme, des villes et villages palestiniens.

66. Avec l'appui du Gouvernement français, il est procédé à la réparation de 45 logements à Jérusalem-Est appartenant à des habitants parmi les plus vulnérables des territoires palestiniens occupés.

67. Seul le Bahreïn a contribué (pour un montant de 300 000 dollars) à la mobilisation immédiate de ressources financières en vue d'aider au fonctionnement du programme spécial pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien et de son fonds d'affectation spéciale, en dépit de la demande figurant au paragraphe 3 de la résolution 22/11.

II. Principaux autres résultats et réalisations

A. Rapports phares

1. Rapport mondial sur les établissements humains 2009

68. L'édition de 2009 du Rapport mondial sur les établissements humains intitulé « *Planning Sustainable Cities* » (Planification des villes durables) est une évaluation de l'efficacité des systèmes de planification urbaine en vigueur tant dans les pays en développement que dans les pays développés. On y recommande les grandes orientations de politique générale suivantes :

- a) Les gouvernements devraient jouer un rôle de plus en plus important dans le développement des villes;
- b) Les systèmes de planification urbaine réformés doivent sans ambiguïté prendre en compte tous les problèmes urbains actuels et nouveaux, y compris les changements climatiques, l'urbanisation rapide et la pauvreté, la réduction de l'espace urbain, le vieillissement des populations, le multiculturalisme des villes, les établissements informels et la sécurité des citadins;
- c) Les pays devraient formuler des politiques urbaines nationales répondant aux défis et espoirs suscités par les villes de manière plus systématique;
- d) Il conviendrait d'accorder un très haut degré de priorité au respect des réglementations régissant l'urbanisme, respect qui fait cruellement défaut dans nombre de pays en développement, et les moyens nécessaires à ce respect devraient être mis au point en se fondant sur des normes réalistes.

69. Le rapport indique également que pour parvenir à une intégration du milieu naturel et du milieu construit dans le cadre des villes, les autorités urbaines locales devraient mettre en œuvre une série complète de politiques et de stratégies écologiques concernant l'urbanisme, l'énergie, les infrastructures, les transports, les déchets et la prévention de la formation de taudis. On y indique également que des plans stratégiques d'aménagement de l'espace, prenant en compte l'accessibilité et les transports publics ainsi que d'autres types d'infrastructures, devraient être utilisés pour favoriser une extension des villes plus ramassée.

2. L'état des villes du monde, 2010-2011

70. Le rapport *State of the World's Cities 2010/2011: Cities for All – Bridging the Urban Divide* a paru lors de la cinquième session du Forum urbain mondial en mars 2010. On y souligne les problèmes sans précédent liés à l'urbanisation auxquels sont confrontés les citoyens du monde entier, notamment la marginalisation et diverses formes d'exclusion sociale et politique. Le rapport indique qu'entre 2000 et 2010, 227 millions de personnes des pays en développement ont été tirés hors des bidonvilles et que, collectivement, les gouvernements ont dépassé la cible 11 de l'Objectif 7 du Millénaire pour le développement puisqu'ils ont amélioré la vie de 2,2 fois plus au moins d'habitants des taudis que ne le demande l'Objectif qui est d'améliorer sensiblement d'ici à 2020 la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis. Ce résultat, toutefois, est particulièrement faussé en faveur des pays en développement les plus avancés, les pays plus pauvres ayant obtenu de moins bons résultats. Durant la même période, le nombre d'habitants des bidonvilles a augmenté de 6 millions chaque année. Ces tendances font que l'on s'attend à ce que l'effectif de la population mondiale des habitants des bidonvilles atteigne 889 millions de personnes d'ici à 2020 si aucune mesure correctrice sérieuse et concertée n'est prise.

71. Dans le rapport, cinq types de mesures sont recensées pour l'intégration des pauvres et des personnes marginalisées à la vie de la cité. Ces mesures sont les suivantes :

- a) Évaluer les politiques passées et mesurer les progrès accomplis;
- b) Mettre en place de nouvelles institutions s'occupant de gouvernance plus efficaces ou renforcer celles qui existent déjà, selon que de besoin;
- c) Établir de nouveaux liens et contracter de nouvelles alliances avec divers échelons de l'administration publique;
- d) Concevoir un objectif d'ensemble s'inscrivant dans la durée pour favoriser l'intégration;
- e) Assurer une répartition équitable des chances.

B. Campagne mondiale pour une urbanisation durable

72. Le lancement de la Campagne mondiale pour une urbanisation durable a été l'un des faits marquants de la cinquième session du Forum urbain mondial; la Campagne vise à donner une nouvelle dimension aux efforts d'ONU-Habitat et de ses partenaires tendant à l'avènement de villes mieux conçues, plus intelligentes, plus écologiques et davantage propices à l'équité. La Campagne repose sur l'un des objectifs fondamentaux du plan stratégique et institutionnel à moyen terme qui consiste à conclure des partenariats plus efficaces entre les secteurs public et privé et la société civile afin de permettre à ONU-Habitat de jouer véritablement un rôle incitatif.

73. Au cours des mois qui ont précédé le lancement, un comité directeur constitué des principaux partenaires et groupes a été créé dont les membres ont les mêmes intérêts, les mêmes perspectives et une même mission. Plus de 50 partenaires représentant des réseaux mondiaux et thématiques de villes, de spécialistes, de membres de la société civile et du secteur privé se sont engagés à procéder à des échanges à titre gracieux de leurs savoirs, de leurs connaissances spécialisées et de leurs données d'expérience pour favoriser une urbanisation durable. De plus, cinq organismes des Nations Unies (l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union postale universelle, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des risques de catastrophes et l'Union internationale des télécommunications) jouent un rôle actif en associant leurs campagnes respectives à la Campagne mondiale pour une urbanisation durable.

74. Aux fins de la Campagne, des représentants d'administrations nationales et locales, d'organisations communautaires et de spécialistes, de syndicats, de médiateurs, du monde des affaires et de groupes de femmes ont signé un pacte pour œuvrer de concert en vue de la prise en compte par les politiques publiques et les investisseurs publics et privés des questions d'urbanisation. Une importante activité de la Campagne est l'initiative dite des « 100 villes », qui met à profit la notion de meilleures pratiques, en insistant sur l'échange, le partage et le transfert des enseignements tirés.

C. Exposition universelle de 2010

75. L'Exposition universelle de 2010, qui a eu lieu à Shanghai du 1^{er} mai au 31 octobre 2010, s'est révélée être un mécanisme mondial efficace de promotion du programme pour une urbanisation durable. Elle avait pour thème « Better City, Better Life ». ONU-Habitat a coordonné la participation de tous les organismes, programmes et fonds des Nations Unies dans l'enceinte du pavillon de l'Organisation des Nations Unies, d'une superficie de 3 000 m². Le thème du pavillon était le suivant : « One Earth, One United Nations ». La Campagne mondiale pour une urbanisation durable a également donné lieu à l'inauguration d'une série de conférences durant l'Exposition.

76. Le pavillon et l'Exposition tout entière ont été consacrés aux idées, expériences, innovations, outils, technologies, savoirs et modes d'expression qui donnent une idée positive d'un monde en voie d'urbanisation, ce qui est également l'un des principaux objectifs de la Campagne mondiale pour une urbanisation durable.

77. Parce que 3 millions de personnes ont visité le pavillon des Nations Unies et que quelque 70 millions de personnes se sont rendues à l'Exposition, une importante occasion nous a été donnée de braquer les projecteurs sur le Programme pour l'habitat et en particulier sur les aspects positifs d'une urbanisation durable.